BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Prépa Concours EDIAS

DOSSIER D'INSCRIPTION

A retourner de préférence en lettre suivie

ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera refusé !

Sous quinzaine

Pour nous permettre d'enregistrer votre inscription, merci de nous adresser les documents suivants :

- La fiche de renseignements ci-jointe
- La fiche d'inscription
- La photocopie des pages du livret de famille vous concernant, vous et vos parents
- 1 photo d'identité récente (avec votre nom au dos)
- 3 enveloppes à fenêtre, affranchies au tarif en vigueur
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2018-2019
- Un chèque** de 50€ pour droits d'inscription, *(sauf pour les élèves déjà dans l'établissement)*
- Le dossier de demande de chambre étudiants(si nécessaire)
- 1 chèque** d'arrhes en fonction du régime demandé, soit :

☐ Externat : 70 euros

☐ Chambre étudiant : 300 euros

Les arrhes ne sont remboursées qu'en cas d'échec au Baccalauréat ou de réussite au concours présenté

- 7 chèques correspondants aux mensualités en fonction du régime souhaité (encaissés le 1er de chaque mois. Voir tableau des tarifs)
- Le certificat médical joint
- Les autorisations (sortie et soins)

A retourner

AVANT LE 13 juillet 2018

la photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat

L'inscription définitive reste évidemment liée à la réussite au baccalauréat

Cette page est à votre attention, inutile de nous la retourner

** les chèques sont à libeller à l'ordre de l'OGEC du Bon Sauveur

1, rue Elisabeth de Surville – B.P. 331 – 50001 Saint-Lô Cedex – Tél. 02 33 72 53 53 – Fax 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

Année scolaire 2018-2019

FICHE D'INSCRIPTION
EDIAS

Je soussigné(e) *(nom et prénom du responsable)* .....

Responsable légal de *(nom et prénom de l'élève)* .....

Déclare avoir pris connaissance de l'avis favorable de Monsieur CLEMENT, Directeur du Lycée du Bon Sauveur, quant à son inscription,
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée et l'accepter,

Déclare également avoir pris connaissance des conditions tarifaires et de facturation de l'établissement pour l'année 2018-2019.

Autorise l'établissement, *en application de l'article 9 du code civil donnant à tout individu le droit à la protection de son image et de l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle*, à photographier ma fille-mon fils, pour toute la durée de sa scolarité, à des fins de communication interne et externe à l'établissement, en dehors de toute exploitation commerciale.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux.

Je demande l'inscription de *(nom et prénom de l'élève)* .....
au lycée du Bon Sauveur pour la rentrée 2018, en **Classe Prépa EDIAS**

CI-JOINT LES SOMMES DE **(A REGLER OBLIGATOIREMENT PAR CHEQUE)**
LE REGIME CHOISI EST *:
**Cocher la case correspondante*

☒ 50 Euros pour les **frais d'inscription** (les élèves scolarisés dans l'établissement l'an passé en sont dispensés)

ET

☐ Externe — ☐ 70 Euros **d'arrhes** si le statut choisi est EXTERNE *

☐ chambre étudiant — ☐ 300 Euros **d'arrhes** si le statut choisi est chambre étudiant*

RAPPEL DES CONDITIONS SPECIFIQUES

a- Les tarifs intègrent déjà les éventuelles absences des élèves pour stages.
b- Le statut est choisi à l'inscription pour toute l'année scolaire.
c- Le changement de statut ne peut avoir lieu que pour des raisons importantes, au 1er de chaque mois.
La demande doit être formulée par écrit au Directeur avant le 15 du mois précédent.
d- Tout mois commencé est à régler en totalité.
e- En cas de changement de régime en cours d'année, la différence au niveau des arrhes entre l'inscription et le nouveau régime choisi est non remboursable et reste acquise à l'établissement.
f- Les arrhes sont déduites du dernier trimestre.
g- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement.
h- L'inscription à l'internat implique le règlement de la chambre pour l'année entière (7 mois) sauf remplacement par un autre interne
I- Passé le 1er novembre, l'année scolaire est dûe.

REGLEMENT DES FACTURES DE SCOLARITE

Les Chèques sont à joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription

• Parents divorcés / séparés, merci de nous indiquer qui règlera les factures de scolarité :
La signature du ou des payeurs est obligatoire en bas de page.

☐ *père et mère* ☐ *père* ☐ *mère*

Autre (*précisez*) **:** .....

Fait à ....., le ..... Signature

1, rue Elisabeth de Surville – B.P. 331 – 50001 Saint-Lô Cedex – Tél. 02 33 72 53 53 – Fax 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

Année scolaire 2018-2019

Fiche individuelle de renseignements

EDIAS : ☐ Infirmier ☐ Sociaux

Photo

ETAT CIVIL DE L'ELEVE

• NOM : .....

• Prénoms : .....

• Sexe : ☐ F ☐ M Né(e) le : ___ /___ /_____ à : .....

• N° identifiant (INE / BEA)* : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I *Vous le trouverez sur votre convocation au baccalauréat ou à réclamer au secrétariat de votre établissement.

REGIME

☐ Externe ☐ Chambre étudiant

PARCOURS

• Etablissement fréquenté en 2017-2018 : .....

• Classe suivie en 2017-2018 : .....

• Bac obtenu ou préparé en I__I__I__I__I (année) dans la série : .....

Coordonnées de l'élève

Adresse : .....

Code Postal : I__I__I__I__I__I Ville : .....

Tel Domicile : ..... / ...../ ...../ ...../ ..... Portable de l'étudiant: 0 …. / …./ ...../ ...../ .....

Adresse e-mail de l'étudiant : ..... @ .....

Responsable légal

Situation des parents : ☐ Mariés ☐ Vie maritale ☐ Divorcés / séparés*
☐ Veuf(ve) ☐ Remarié ☐ Célibataire

**En cas de séparation ou de divorce, merci de nous préciser si l'autorité parentale est :*

☐ *conjointe* ☐ *attribuée à la mère* ☐ *attribuée au père* ☐ *confiée à un tiers, précisez* .....
(Si l'élève est mineur, joindre la copie de l'acte de jugement précisant l'autorité parentale)

	Père		**Mère**		
NOM - Prénom	.....		NOM - Prénom	.....	
Adresse :	.....		Adresse :	.....	
CP - Ville	I__I__I__I__I__I		CP - Ville	I__I__I__I__I__I	
Téléphone	Domicile	Travail	Téléphone	Domicile	Travail
Ligne fixe :	.....	.....	Ligne fixe :	.....	.....
Portable :	.....	.....	Portable :	.....	.....
E-mail :	.....		E-mail :	.....	
Profession :	.....		Profession :	.....	
Entreprise	.....		Entreprise	.....	

1, rue Elisabeth de Surville – B.P. 331 – 50001 Saint-Lô Cedex – Tél. 02 33 72 53 53 – Fax 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

Fratrie (enfant(s) composant la famille)

Prénom	Sexe	Année de naissance	Ecole fréquentée à la rentrée 2018-2019	Classe

Paiement

Les chèques sont à joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription

• Parents divorcés / séparés, merci de nous indiquer qui règle les factures de scolarité :
La signature du ou des payeurs est obligatoire en bas de page.

☐ *père et mère* ☐ *père* ☐ *mère*

Autre (***précisez***) *:* **.....**

CONDITIONS SPECIFIQUES

Les chèques sont à joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription. Ils seront encaissés le 1er de chaque mois

a- **(sauf septembre encaissé le 25)**
b- Les tarifs intègrent déjà les éventuelles absences des élèves pour stages.
c- Le statut est choisi à l'inscription pour toute l'année scolaire.
d- Le changement de statut ne peut avoir lieu que pour des raisons importantes, au 1er de chaque mois.
La demande doit être formulée par écrit au Directeur avant le 15 du mois précédent.
e- Tout mois commencé est à régler en totalité.
f- En cas de changement de régime en cours d'année, la différence au niveau des arrhes entre l'inscription et le nouveau régime choisi est non remboursable et reste acquise à l'établissement.
g- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement.
h- L'inscription à l'internat implique le règlement de la chambre pour l'année entière (7 mois) sauf remplacement par un autre étudiant
i- Passé le 31 octobre l'année scolaire est dûe

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

• Santé

Nom du médecin traitant : .....

Problème(s) de santé à surveiller / à prendre en compte : .....

.....

• Difficulté(s) particulière(s) à signaler :

.....

• Autre(s) :

.....

.....

Fait à .....

Signature de l'élève Signature des parents :

1, rue E. de Surville - BP 331 - 50001 SAINT-LO CEDEX - Tél : 02 33 72 53 53 Fax : 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

EDIAS

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Docteur .....

Certifie que Mademoiselle – Monsieur .....

Est à jour de ses vaccinations :

- ✓ BCG – HEPATITE B
- ✓ DIPHTHERIE – TETANOS – POLIOMYELITE

La loi du 19 Janvier 1991 a rendu OBLIGATOIRE toutes ces vaccinations pour les étudiants des filières de la santé.

Fait à ....., le ..... Signature et cachet du médecin

1, rue E. de Surville – BP 331 – 50001 SAINT-LO CEDEX – Tél : 02 33 72 53 53 Fax : 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

EDIAS

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES

POUR LES ELEVES MINEURS

Sorties organisées ET encadrées par l'établissement

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ Melle
(*cocher la case appropriée*)

NOM..... Prénom .....

Père - Mère - Tuteur / tutrice légal(e) de l'élève :
(*rayer les mentions inutiles*)

NOM .....Prénom .....

En classe de .....

L'autorise à participer aux sorties organisées par l'établissement sur le temps scolaire.

Sorties organisées mais NON encadrées par L'établissement

Dans le cadre de certains enseignements, les étudiants peuvent également être amenés à sortir seuls de l'établissement, pour réaliser des travaux scolaires.

Lors de ces sorties, les étudiants ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement.
J'autorise mon enfant à participer à ces sorties.

Fait à ....., le ..... Signatures

.....

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ Melle
(*cocher la case appropriée*)

NOM ..... PRENOM .....

N° Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | |

Père - Mère - Tuteur / tutrice légal(e) de l'élève :
(*rayer les mentions inutiles*)

NOM .....PRENOM .....

En classe de .....

AUTORISE, en cas d'urgence, le LTP LE BON SAUVEUR de SAINT LO, à prendre toutes mesures utiles pour une hospitalisation ou une opération chirurgicale.

Fait à ....., le ..... Signatures

1, rue E. de Surville – BP 331 – 50001 SAINT-LO CEDEX – Tél : 02 33 72 53 53 Fax : 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

EDIAS

CONTRAT DE SCOLARISATION

Ce document constitue un engagement civil mutuel qui précise les obligations réciproques du lycée du Bon Sauveur de Saint-Lô, représenté par son chef d'établissement d'une part,

et

M. et Mme - M. - Mme - Nom :..... Prénom : .....
rayer les mentions inutiles
M. - Mme - Nom :..... Prénom : .....
rayer les mentions inutiles

d'autre part, représentant(s) légal(aux) de l'élève en classe préparatoire : NOM et Prénoms .....
qui décide(nt) librement de l'y scolariser.

Le présent contrat, sans dénonciation de l'une ou de l'autre des parties, est établi pour la durée de la scolarité de l'étudiant / élève en classe préparatoire au lycée et modifie les précédents textes.

ENGAGEMENTS DU LYCEE

1- Le lycée du Bon Sauveur assure pendant la durée de la scolarité :

- L'**enseignement** selon les programmes et directives pédagogique de l'Education Nationale, tout en utilisant son autonomie relative dans leur application et dans les aspects touchant à la vie scolaire et à son caractère propre d'établissement catholique.

Remarques :
- L'établissement met tout en œuvre pour faciliter le remplacement d'un professeur absent. Cependant, il ne peut être tenu responsable d'une impossibilité éventuelle de remplacement.
- Tout en s'engageant à mettre tous les moyens dont il dispose au service de la formation des jeunes, le lycée ne saurait être tenu pour responsable d'un échec éventuel à un examen.

2- Le lycée du Bon Sauveur communique les **résultats scolaires** de l'élève en classe préparatoire à la famille par l'intermédiaire du site Internet Scolinfo. Sur simple demande en vie scolaire, un bulletin papier peut-être remis aux familles. En cas de séparation ou de divorce des parents, les deux parents sont destinataires de l'identifiant et du code permettant de se connecter, sous réserve que les coordonnées des deux soient clairement communiquées au secrétariat.

3- Le lycée du Bon Sauveur s'engage à n'utiliser l'**image** et les productions de l'élève en classe préparatoire qu'à des fins de communication interne ou externe, en dehors de toute exploitation commerciale.

4- Le lycée du Bon Sauveur prête gratuitement, des livres et des documents au C.D.I., ceux-ci peuvent être facturés à la famille en cas de perte, de dégradation ou de vol.

5- Le lycée du Bon Sauveur est couvert par une responsabilité civile. La sécurisation de l'établissement est assurée par un périmètre fermé et un faisceau de caméras de surveillance extérieures et intérieures dûment déclaré à la CNIL conformément à la législation en vigueur.

6- Les **tarifs,** réactualisés chaque année et annexés au présent contrat, couvrent l'ensemble des frais à l'exception de :

- L'achat d'œuvres ou de manuels étudiés en classe,
- La participation à des sorties, activités ou voyage d'études

La contribution familiale comprend les cotisations obligatoires reversées aux instances départementales, régionales et nationales, sur lesquelles aucune réduction ne peut être accordée.

ENGAGEMENTS DE L'ETUDIANT / ELEVE EN CLASSE PREPARATOIRE ET DE SON RESPONSABLE LEGAL

1- Le(s) responsable(s) légal(aux) déclare(nt) se montrer solidaire(s) du climat éducatif et du **contrat éducatif post bac** du lycée dont il(s) reconnaît(aissent) avoir reçu l'exemplaire en vigueur et en avoir pris connaissance. Pour éviter une rupture unilatérale de ce contrat, il(s) s'engage(nt) à le faire respecter et à ne jamais faire état devant l'élève en classe préparatoire, d'opposition éventuelle à une décision ou une position prise par l'établissement, ce qui n'exclut pas le dialogue avec le lycée.

2- Des extraits du Projet éducatif et du projet d'établissement figurent dans le présent dossier. Le(s) responsable(s) légal(aux) et l'élève déclarent en avoir pris connaissance et y adhérer.

3- Un exemplaire du contrat éducatif post bac est remis à l'élève en classe préparatoire à l'inscription, lequel en le signant en début d'année, en accepte les termes et s'engage à les respecter.

4- Le(s) responsable(s) légal(aux) confie(nt) au lycée qui l'accepte, la formation et l'éducation du jeune. A ce titre, Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à tout mettre en œuvre pour **faciliter le travail de l'élève en classe préparatoire ainsi que son suivi**, cela en lien avec le lycée.

5- L'établissement met tout en œuvre pour stimuler l'élève en classe préparatoire et l'amener à donner le meilleur de lui-même. Il est encouragé à faire preuve d'**initiative au service des autres**, en prenant des responsabilités dans des domaines divers : délégué de classe, association sportive, participation aux activités de la vie scolaire, de la pastorale …

6- Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à assurer l'élève en classe préparatoire pour ses activités scolaires, et à produire une **attestation d'assurance** s'il(s) ne souscrit(vent) pas à la Mutuelle Saint Christophe.

7- Les **dégradations** des installations ou des matériels dont un élève en classe préparatoire sera rendu responsable, seront facturées au(x) représentant(s) légal(aux) qui en assume(nt) la charge selon le montant réel des travaux de réparation effectués.

8- Le(s) responsable(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du **coût de la scolarisation** de son - leur enfant au sein du lycée du Bon Sauveur et s'engage(nt) à en **assurer la charge financière** en fonction du régime et du mode de règlement choisis et indiqués sur la fiche de renseignements parmi ceux prévus selon les tarifs de l'année communiqués à l'inscription et à chaque rentrée scolaire.

<u>Conditions spécifiques</u>

a- **Les chèques sont à joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription. Ils seront encaissés le 1er de chaque mois (sauf septembre encaissé le 25)**
b- Les tarifs intègrent déjà les éventuelles absences des élèves pour stages.
c- Le statut est choisi à l'inscription pour toute l'année scolaire.
d- Le changement de statut ne peut avoir lieu que pour des raisons importantes, au 1er de chaque mois.
La demande doit être formulée par écrit au Directeur avant le 15 du mois précédent.
e- Tout mois commencé est à régler en totalité.
f- En cas de changement de régime en cours d'année, la différence au niveau des arrhes entre l'inscription et le nouveau régime choisi est non remboursable et reste acquise à l'établissement.
g- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement.
h- L'inscription à l'internat implique le règlement de la chambre pour l'année entière (7 mois) sauf remplacement par un autre étudiant.
i- Passé le 31 octobre l'année scolaire est dûe

9- Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à prendre contact le plus tôt possible avec la comptabilité en cas de retard de paiement.

10- Le **non paiement** des sommes dues peut entraîner, après trois rappels, le recours à un service contentieux, ou au tribunal d'instance pour une injonction de paiement, ainsi que la suppression des services pour lesquels le paiement n'a pas été effectué, voire la dénonciation du présent contrat de scolarisation.

11- L<u>es élèves de la classe préparatoire ne sont pas considérés comme étudiants et n'ont donc pas droit</u>

aux bourses.

12- Le(s) responsable(s) légal(aux) autorise(nt) l'établissement, *en application de l'article 9 du code civil donnant à tout individu le droit à la protection de son* ***image*** *et de l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle*, à photographier son – leur enfant, pour toute la durée de sa scolarité, à des fins de communication interne et externe à l'établissement, en dehors de toute exploitation commerciale. Cette autorisation est donnée à titre gracieux.

Pour le lycée,

le Chef d'Établissement,

F. CLEMENT

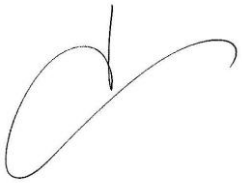

Pour la famille,

le(s) responsable(s) légal / légaux

Fait à ....., le .....

Signature(s)

Précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'élève

Précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

Composition des tarifs :

Tarifs 2018-2019 EDIAS

1-	Inscription	50,00 €	lorsque la candidature est acceptée, pour effectuer l'inscription.
2-	Contribution des familles	845,00 €	partie du fonctionnement et des investissements de l'Etablissement non prise en charge par l'Etat.
4-	Chambre	1 762,00 €	internat (locaux, salaires) sous réserve de disponibilité après attribution aux BTS.

Montant des règlements

Nouveaux élèves uniquement

frais d'inscription	50,00 €

TARIFS HORS COTISATIONS FACULTATIVES :
Association des parents d'élèves
Association Sportive / Assurance scolaire

Au mois	annuel	arrhes à l'inscription	Les chèques sont à joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription. Ils seront encaissés le 1er de chaque mois (sauf septembre encaissé le 25)						
			septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars
externat	845,00 €	70,00 €	121,00 €	121,00 €	121,00 €	121,00 €	121,00 €	121,00 €	49,00 €
chambre	2 607,00 €	300,00 €	373,00 €	373,00 €	373,00 €	373,00 €	373,00 €	373,00 €	69,00 €

Repas à l'unité : **3,30 €** (tarif étudiant)

Versements de 40, 60, ou 100 € au crédit de la carte de self, auprès de la vie scolaire avant la prise des repas
(solde non remboursable si le montant est inférieur au tarif d'un repas, lors du départ de l'établissement)

Conditions spécifiques

a- **Les chèques sont à joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription. Ils seront encaissés le 1er de chaque mois (sauf septembre encaissé le 25)**
b- Les tarifs intègrent déjà les éventuelles absences des élèves pour stages.
c- Le statut est choisi à l'inscription pour toute l'année scolaire.
d- Le changement de statut ne peut avoir lieu que pour des raisons importantes, au 1er de chaque mois.
La demande doit être formulée par écrit au Directeur avant le 15 du mois précédent.
e- Tout mois commencé est à régler en totalité.
f- En cas de changement de régime en cours d'année, la différence au niveau des arrhes entre l'inscription et le nouveau régime choisi est non remboursable et reste acquise à l'établissement.
g- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement.
h- L'inscription à l'internat implique le règlement de la chambre pour l'année entière (7 mois) sauf remplacement par un autre interne
i- Passé le 31 octobre l'année scolaire est dûe

Notes :

- **En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à en faire part au chef d'établissement.**
- **Si des retards de règlements devaient survenir, merci de contacter la comptabilité le plus tôt possible !**

Calendrier 2017 - 2018

Année : 20 semaines de cours + 4 à 7 semaines de stage

Date de rentrée : Mercredi matin 6 septembre à 9h00 (8h30 pour celles et ceux qui ont une chambre étudiante)

Préparation du stage : Mercredi 6 septembre (fin de la journée au maximum : 13h00)

Stage 1 : du lundi 02 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 – possibilité de poursuivre son stage pendant les vacances de Toussaint soit jusqu'au 27 octobre ou jusqu'au 03 novembre – ***C'est plus que conseillé notamment pour celles et ceux qui n'ont pas ou peu d'expériences professionnelles soit la quasi-totalité de cette future promo.***

Vacances de Toussaint : (en fonction des dates de stage)

Rapport de stage (brouillon) : à rendre pour le lundi 20 novembre 2017 (1 exemplaire relu !)

Correction des rapports par les enseignants : entre le 21 novembre et le 8 décembre 2017

Rapport de stage définitif : à rendre pour le vendredi 22 décembre 2017 (2 exemplaires)

Vacances de Noël : vendredi 22 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018

Stage 2 : **Du lundi 26 février 2018 au vendredi 02 mars 2018 ou**
Du lundi 05 mars 2018 au vendredi 09 mars 2018 ou
Du lundi 26 février 2018 au vendredi 09 mars 2018

Vacances d'hiver : (en fonction des dates de stage)

Fin de la formation : vendredi 30 mars 2018

Concours blancs
1 : semaine du 06 novembre 2017
2 : semaine du 18 décembre 2017
3 : semaine du 05 février 2018 pour les Sociaux / Semaine du 19 février 2018 pour les Infirmiers

Bilans
1 : semaine du 27 novembre 2017
2 : semaine du 19 février 2018

Entretiens
1 : à partir du 30 novembre 2017
2: à partir du 21 février 2018

BON SAUVEUR
Ecole – Collège - Lycée

Année scolaire 2018-2019

A ramener le jour de la rentrée

SECTION EDIAS

(Prépa Concours Infirmier, Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants, Moniteur éducateur et Assistant de service social)

Stage 1

A compléter par l'étudiant :

NOM ……Prénom ……

A compléter par le lieu d'accueil :

Je soussigné ……
(Nom et qualité du signataire)

Confirme, sous réserve de réception d'une convention de stage, avoir donné mon accord de principe pour l'accueil de votre stagiaire : *cochez les bonnes dates*

◯ **Du 01 octobre au 19 octobre 2018**
◯ **Du 01 octobre au 26 octobre 2018**
◯ **Du 01 octobre au 02 novembre 2018**

Adresse complète du lieu de stage + cachet

Fait à ……, le ……Signature

1, rue Elisabeth de Surville – B.P. 331 – 50001 Saint Lô Cedex – Tél. 02 33 72 53 53 – Fax 02 33 72 53 50
*secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr – **professeur responsable : Mme Adam***

BON SAUVEUR
Ecole – Collège - Lycée

Année scolaire 2018-2019

A ramener le jour de la rentrée

SECTION EDIAS

(Prépa Concours Infirmier, Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants, Moniteur éducateur et Assistant de service social)

Stage 2

A compléter par l'étudiant :

NOM ……Prénom ……

A compléter par le lieu d'accueil :

Je soussigné ……
(Nom et qualité du signataire)

Confirme, sous réserve de réception d'une convention de stage, avoir donné mon accord de principe pour l'accueil de votre stagiaire : *cochez les bonnes dates*

◯ **Du 11 février au 15 février 2019**
◯ **Du 18 février au 22 février 2019**
◯ **Du 11 février au 22 février 2019**

Adresse complète du lieu de stage + cachet

Fait à ……, le ……Signature

1, rue Elisabeth de Surville – B.P. 331 – 50001 Saint Lô Cedex – Tél. 02 33 72 53 53 – Fax 02 33 72 53 50
*secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr – **professeur responsable : Mme Adam***

BON SAUVEUR
Ecole – Collège – Lycée

OBJECTIFS STAGES - SECTION EDIAS

Périodes : (les 2 périodes peuvent se faire ou non au sein du même établissement)

- **Période 1** : **Entre 3 et 5 semaines (stage long)**

  du lundi 01 octobre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 **ou**
  du lundi 01 octobre 2018 au vendredi 26 octobre 2018 **ou**
  du lundi 01 octobre 2018 au vendredi 02 novembre 2018

- **Période 2** : **Entre 1 et 2 semaines (stage court)**

  du lundi 11 février 2019 au vendredi 15 février 2019 **ou**
  du lundi 18 février 2019 au vendredi 22 février 2019 **ou**
  du lundi 11 février 2019 au vendredi 22 février 2019

Madame Monsieur,

L'étudiant qui vient solliciter un stage auprès de vos services va entrer en formation au lycée du Bon Sauveur de Saint-Lô afin de préparer un concours paramédical (infirmier) ou social (éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, moniteur éducateur ou assistant de service social).

Les stages qu'il a à effectuer poursuivent les objectifs suivants :

- Permettre une approche de la structure d'un établissement de soins ou à caractère social.
- Confronter son projet professionnel à la réalité de sa future profession et de son environnement.
- Mieux appréhender la compatibilité entre ses aptitudes et la formation envisagée.
- Préparer les épreuves orales de ses concours.

Chaque étudiant possède un parcours propre (diplôme professionnel, cursus universitaire, diplôme des premiers secours, BAFA…), à lui de vous en faire part afin de personnaliser au mieux cette expérience professionnelle qui l'attend au sein de votre établissement.

A l'issue de son stage 1 (stage long), l'étudiant devra rédiger un rapport de ses observations et activités. Une copie de ce travail rédactionnel vous sera transmise au mois de décembre 2018.

Je vous remercie par avance du temps que vous acceptez de consacrer à la formation des adultes de demain et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Mme ADAM - Responsable de la section

1, rue Elisabeth de Surville – B.P. 331 – 50001 Saint-Lô Cedex – Tél. 02 33 72 53 53 – Fax 02 33 72 53 50
secretariatdirection@ensemblescolaire-bonsauveur.fr